



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MISE EN CONCURRENCE DE LA CONCESSION HYDROELECTRIQUE
LAC BLANC – LAC NOIR**

**GESTION EQUILIBREE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU
[GEDRE]**

Article R521-4 du Code de l'énergie

**COMMUNE D'ORBEY
CONSULTATION DES USAGERS DE L'EAU
Du 28/06/2022 au 16/09/2022**

Ordre du jour :

Consultation des usagers de l'eau pour une
Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
dans le cadre de la mise en concurrence
de la concession hydroélectrique du Lac blanc – lac noir

Déroulement de la réunion :

1. Présentation des intervenants – 5 minutes
2. Présentation de la Consultation GEDRE – 25 minutes
3. Temps d'échanges – Jusqu'à 1h30



Les intervenants de ce soir :

- **Préfecture du Haut-Rhin :**
 - Rôle : Organisateur de la mise en concurrence
 - Intervenants : Christophe MAROT
Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé

- **DREAL Grand-Est :**
 - Rôle : Service instructeur
 - Intervenants : Astryd HANDWERK et Florent FEVER

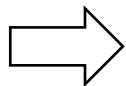
- **Ingérop Conseil et Ingénierie**
 - Rôle : Animateurs de la réunion
 - Intervenants : Clotilde LENFANTIN et Basile HEIL

Présentation de la démarche de Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau [GEDRE]

1. Rappel du contexte
2. Démarche d'octroi d'une nouvelle concession et démarche GEDRE
3. Le site, son fonctionnement
4. Les enjeux et usages de l'eau
5. Calendrier de la procédure



Présentation de la démarche de Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau [GEDRE]



1. **Rappel du contexte**
2. Démarche d'octroi d'une nouvelle concession et démarche GEDRE
3. Le site, son fonctionnement
4. Les enjeux et usages de l'eau
5. Calendrier de la procédure

- Installation de type STEP, exploitant le lac Blanc et le lac Noir
(STEP : Station de Transfert d'Énergie par Pompage)
- Site exploité en application d'un décret du 1^{er} septembre 1938 jusqu'en 2002 – puissance maximale brute de 126 MW
- Renouvellement du titre par arrêté préfectoral du 20 avril 2009 pour une puissance maximale brute de 68 MW
- Résiliation amiable dans le cadre d'un protocole de résiliation signé le 28 décembre 2020
 - ⇒ Engagement d'une nouvelle procédure pour l'exploitation du site
 - ⇒ Projet qui s'inscrit dans le projet de territoire post-Fessenheim

Nécessité d'engager le développement de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage [STEP]

- La part d'électricité renouvelable dans le mix électrique français est actuellement :
 - Hydraulique 13 % → Partiellement pilotable
 - Éolien 8 %
 - Photovoltaïque 2,5 % } Non pilotable
- Cette part va augmenter, majoritairement avec des ENR non pilotables (photovoltaïque, éolien)
 - **nécessité de développer des flexibilités afin de continuer à assurer l'équilibre offre-demande, aussi bien en termes de sécurité d'approvisionnement qu'en termes de services d'équilibrage.**

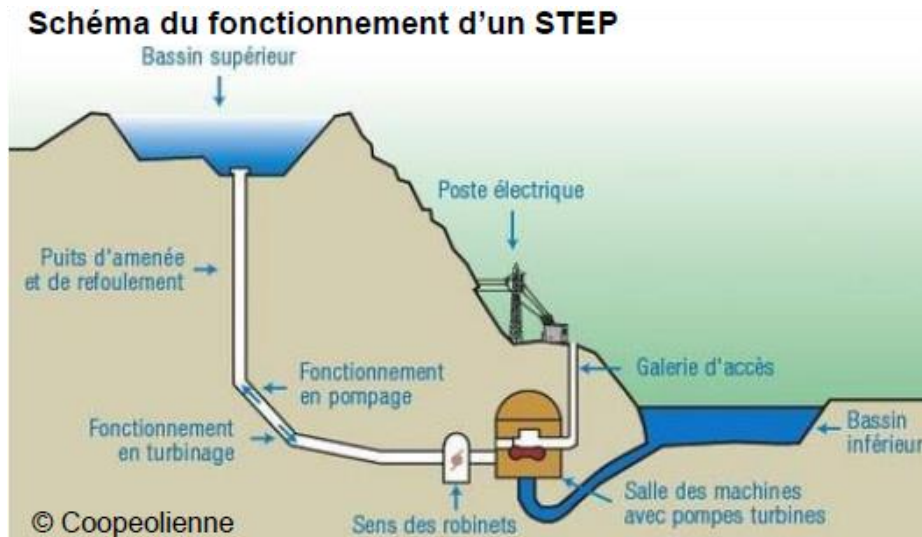
Nécessité d'engager le développement de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage [STEP]

- Les STEP permettent de stocker de l'énergie, elles sont partiellement pilotables, avec un temps de réponse rapide.
 - **elles concourent à l'adéquation des capacités de production (production en période de forte demande et absence de production en période de faible demande)**
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie [PPE] 2019-2028 prévoit d'engager d'ici à 2028 des projets de stockage sous forme de STEP en vue de développer 1500 MW de capacités d'ici 2030 et 2035 (correspond à 3 % du parc d'énergies renouvelables installées en France).

Le stockage hydraulique de type STEP représente de loin le moyen de stockage le plus utilisé aujourd'hui en France.

D'autres sources de flexibilité pour le système peuvent être notamment le stockage électrochimique (batteries), le stockage mécanique de type air comprimé, les piles à combustible...

Fonctionnement d'une STEP



- Cycles pompage / turbinage
- Consommation > Production
- Nombre d'heures de production inférieur aux installations hydroélectriques gravitaires

Modèle économique des STEP

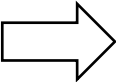
Contrairement aux installations hydroélectriques classiques, les STEP ne se rémunèrent pas sur le prix de l'électricité mais **sur la différence entre les prix de l'électricité en pointe et en base.**

Aujourd'hui, le modèle économique des STEP est fragile.

Les redevances liées à l'exploitation sont faibles.

Avec la structure actuelle des marchés (marché de l'électricité, marché de capacité, rémunération des services système notamment), des dispositifs de soutien pourraient être nécessaires.

Présentation de la démarche de Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau [GEDRE]

1. Rappel du contexte
-  **2. Démarche d'octroi d'une nouvelle concession et démarche GEDRE**
3. Le site, son fonctionnement
4. Les enjeux et usages de l'eau
5. Calendrier de la procédure



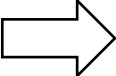
- La procédure d'octroi d'une concession hydroélectrique est encadrée par deux régimes juridiques qui s'articulent entre eux :
 - **Le droit général des concessions (code de la commande publique)** : pose les principes et jalons de la procédure d'octroi d'une concession
 - **Le droit spécial des concessions hydroélectriques (livre V du code de l'énergie)** : précise et complète cette procédure sur certains aspects afin de prendre en compte la spécificité des concessions hydroélectriques.
- Les principes posés par le régime général des concessions qui irriguent la procédure d'octroi d'une concession hydroélectrique sont :
 - la liberté d'accès à la commande publique
 - l'égalité de traitement des candidats
 - la transparence des procédures
- Si concession hydroélectrique < 100 MW, l'autorité compétente est le préfet de département
- Le concessionnaire porte le risque économique associé au contrat



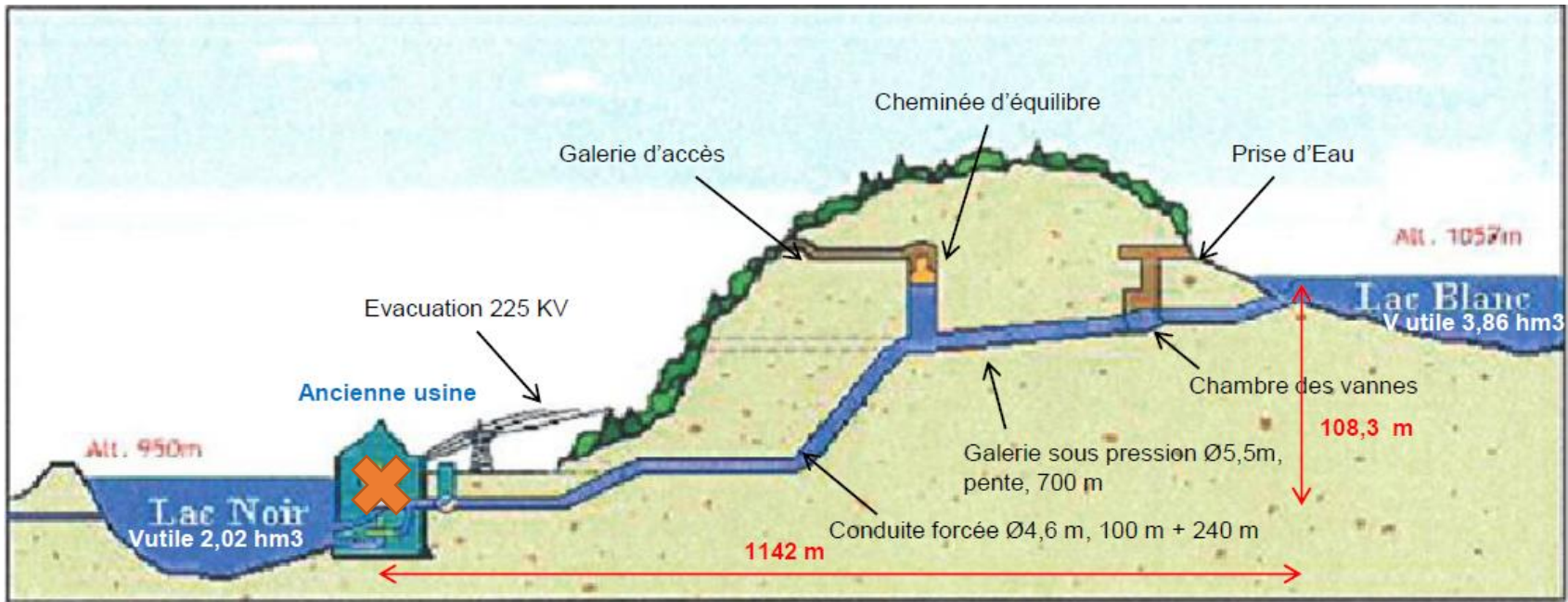
En amont du lancement d'une procédure de mise en concurrence, réalisation de la démarche GEDRE suivant l'article R.521-4 du Code de l'Energie :

*« A la demande de l'autorité administrative, le préfet du département où se situent les ouvrages existants ou à édifier, ou, le cas échéant, le préfet coordonnateur, élabore et rend public, après avoir procédé aux consultations et concertations appropriées, un document de synthèse destiné à informer le public et les candidats potentiels à l'octroi de la concession sur les différents enjeux liés à la **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** dans le périmètre du projet. Les contributions recueillies et ayant servi à l'élaboration de ce document y sont annexées. »*

Présentation de la démarche de Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau [GEDRE]

1. Rappel du contexte
2. Démarche d'octroi d'une nouvelle concession et démarche GEDRE
-  **3. Le site, son fonctionnement**
4. Les enjeux et usages de l'eau
5. Calendrier de la procédure

- Concession avec exploitation de deux lacs existants
- Configuration favorable à la mise en œuvre d'une STEP
- Limite les impacts environnementaux par rapport à un site vierge (pas d'ennoisement, pas de nouvel obstacle)



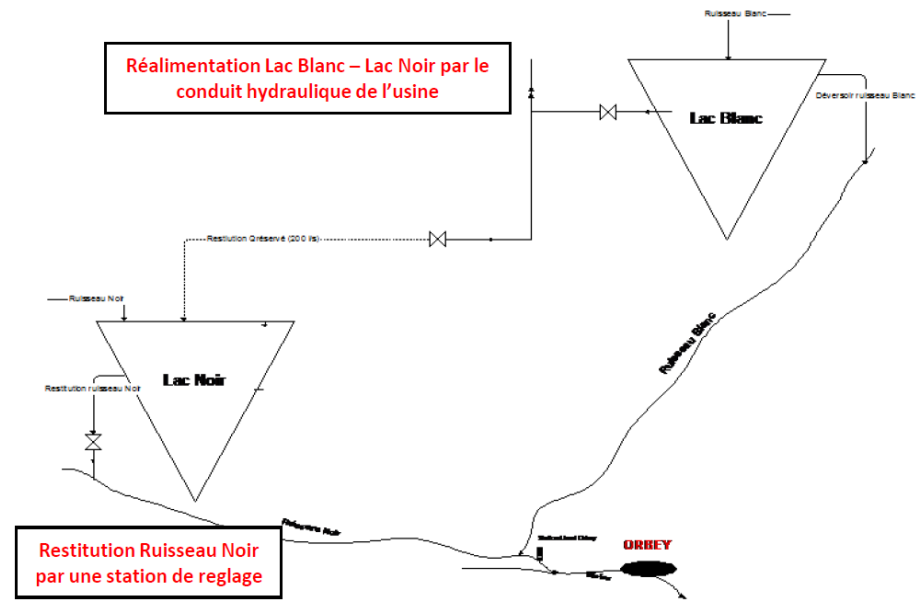
Document EDF



Depuis la fin de la déconstruction, EDF exerce une surveillance et un entretien du site (dont les digues), pour réguler :

- Le niveau des lacs Blanc et Noir,
- Le débit réservé au Ruisseau Noir,

Présentation du site – Fonctionnement actuel



Document EDF

Obligations réglementaires :

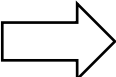
- Maintien de la cote du Lac Noir entre le pied du barrage du Lac Noir (non mis en eau depuis 2002) et la prise d'eau de la station de réglage du débit réservé délivré au Ruisseau Noir ;
- Délivrance du débit réservé de 70 l/s par la station de réglage au ruisseau Noir en aval du Lac Noir.

Autres actions :

- Maintien de la cote du Lac Blanc sous le seuil du déversoir. L'évacuateur de crue de la digue du Lac Blanc n'a jamais déversé ;
- Soutien d'étiage en délivrant, selon les volumes disponibles et les conditions de sécheresse, jusqu'à près du double du débit réservé dans le ruisseau noir et les cours d'eau à l'aval ;
- Rétention de crues pour la protection des tiers à l'aval.

Le ruisseau du lac Blanc n'est plus alimenté depuis la construction de l'aménagement.

Présentation de la démarche de Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau [GEDRE]

1. Rappel du contexte
2. Démarche d'octroi d'une nouvelle concession et démarche GEDRE
3. Le site, son fonctionnement
-  **4. Les enjeux et usages de l'eau**
5. Calendrier de la procédure

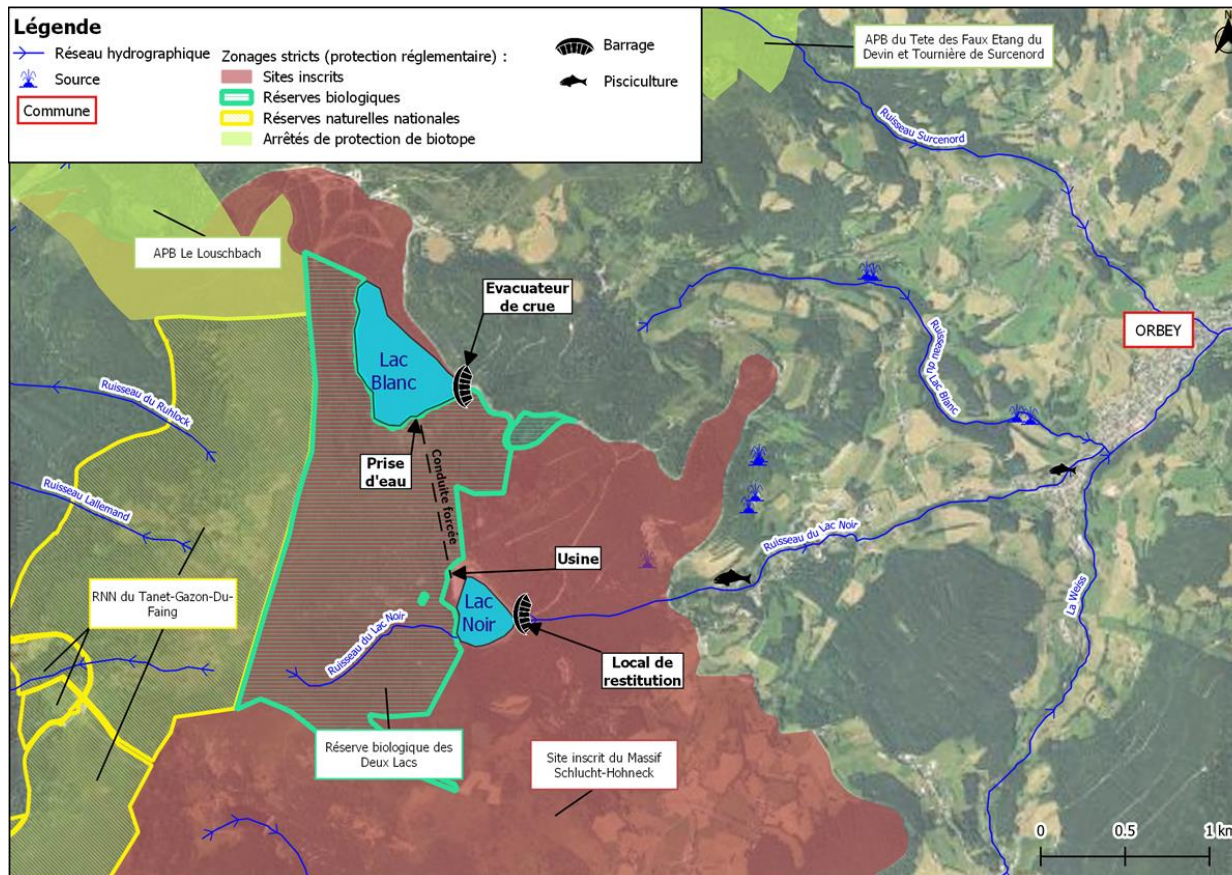
Enjeux hydrauliques et environnementaux

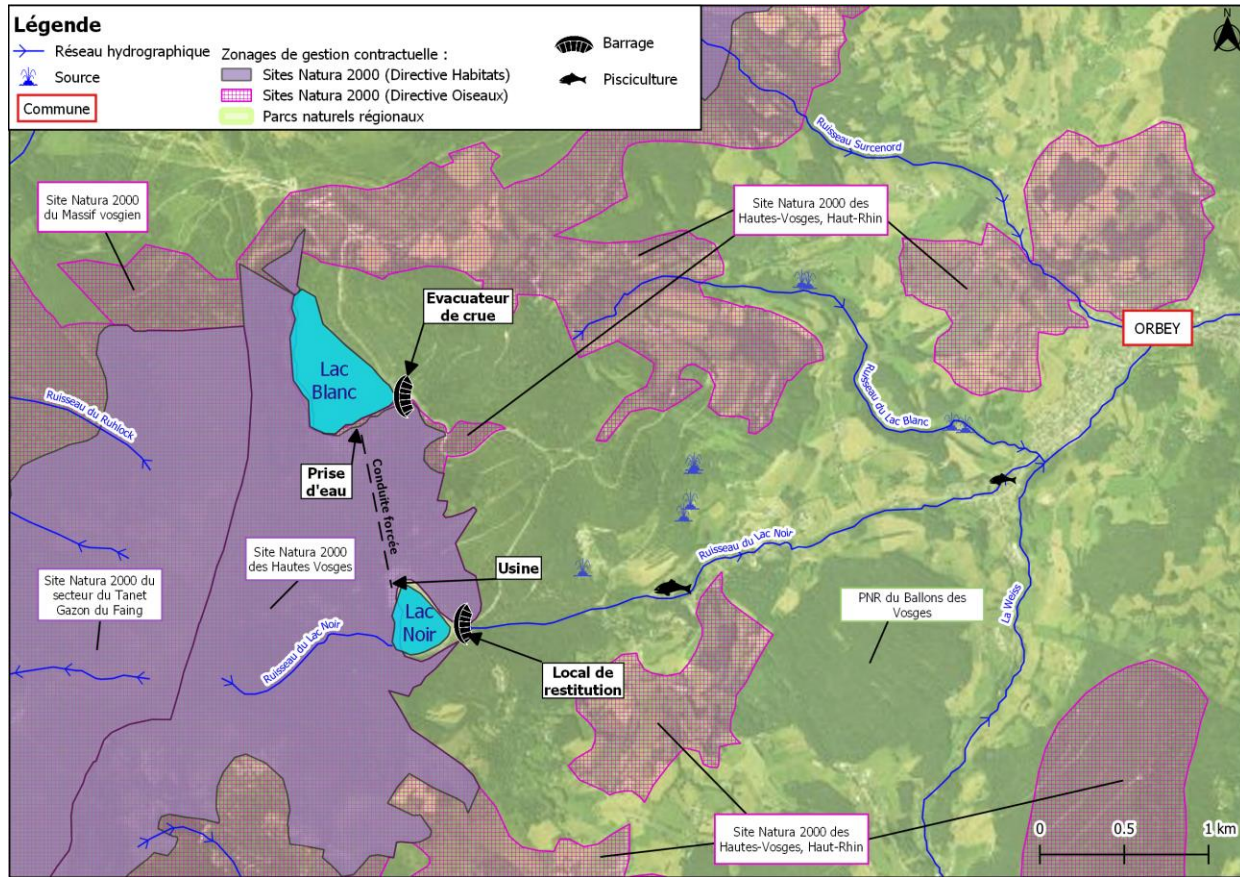
➤ Enjeux hydrauliques

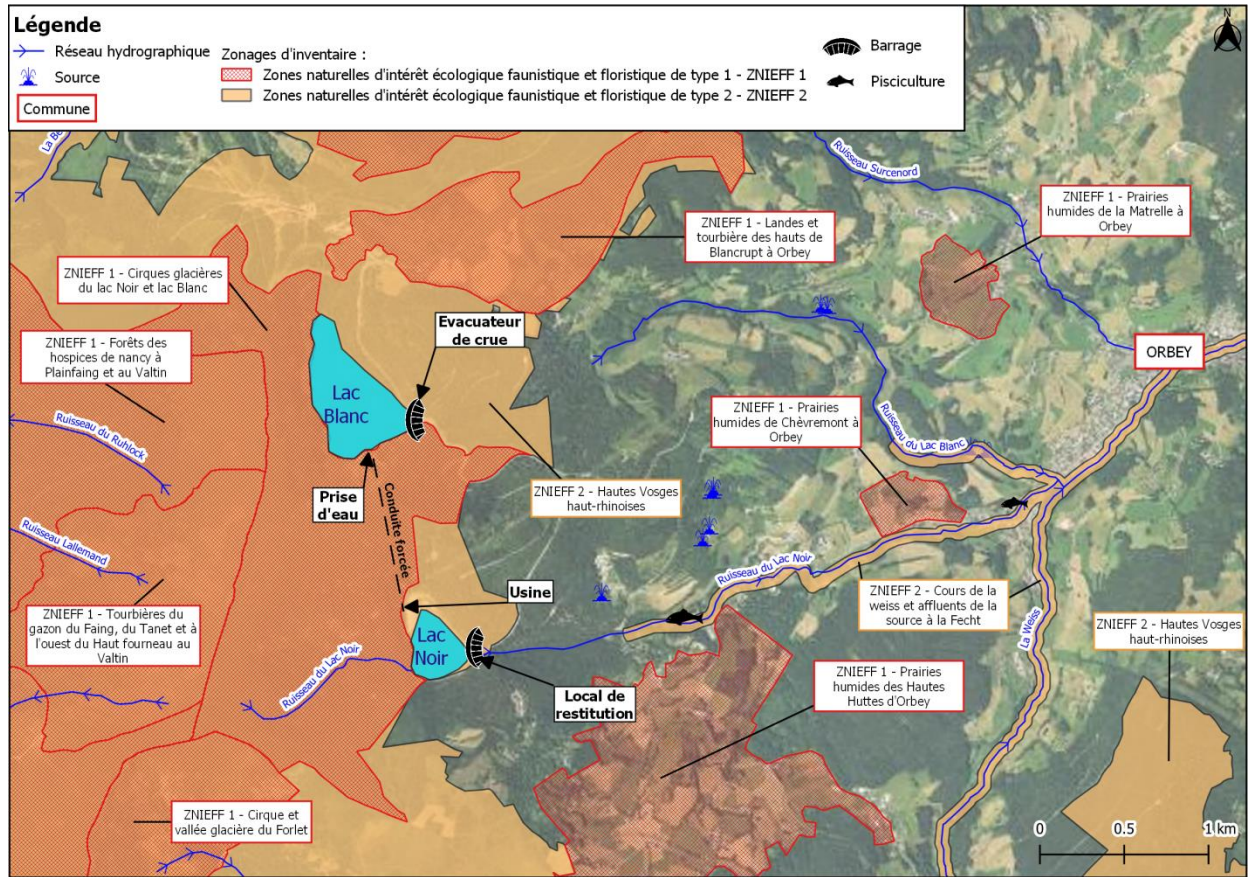
- Enjeux relatifs à la sécurité des ouvrages hydrauliques :
 - Barrage du Lac Noir classé en C au titre de la sécurité des ouvrages ;
 - Remise en service de la conduite forcée ;
 - Protection contre les risques d'aspiration et d'entraînement (baignade et navigation interdites) ;
- Soutien d'étiage (faible volume réservé dans le lac blanc) ;
- Irrigation ;
- Protection contre les inondations mais positionné très haut dans le bassin ;
- Débit réservé dans les ruisseaux du lac blanc et du lac noir ;
- Marnage (impacts sur la biodiversité).

Enjeux hydrauliques et environnementaux

- **Enjeux Environnementaux - Milieux naturels protégés :**
 - Site inscrit « Massif de la Schlucht-Hohneck » ;
 - Réserve biologique domaniale des « Deux-Lacs » ;
 - Site Natura 2000 « Hautes-Vosges » (Directives européennes Habitats + Oiseaux) ;
 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique [ZNIEFF] :
 - « Cirques glacières du lac noir et lac blanc » (type 1) ;
 - « Hautes-Vosges Haut-Rhinoises » (type 2).







Usages actuels

➤ Utilisation du débit réservé, du ruisseau du Lac Noir

- Piscicultures d'Orbey dépendant du débit (et température) du ruisseau du lac Noir pour leur production piscicole, avec des besoins supérieurs au débit réservé de 70 l/s. L'activité première de pisciculture a été complétée par des activités de fabrication/vente de produits élaborés et de restauration. Régulation ponctuelle du débit en fonction de demandes particulières.
- 2 sites utilisant l'énergie hydraulique (Gander, Guidat)
- Autres activités sur le ruisseau du lac Noir ou la Weiss : prélèvements ponctuels ne nécessitant pas d'autorisation (élevage...)

➤ Milieux aquatiques souterrains

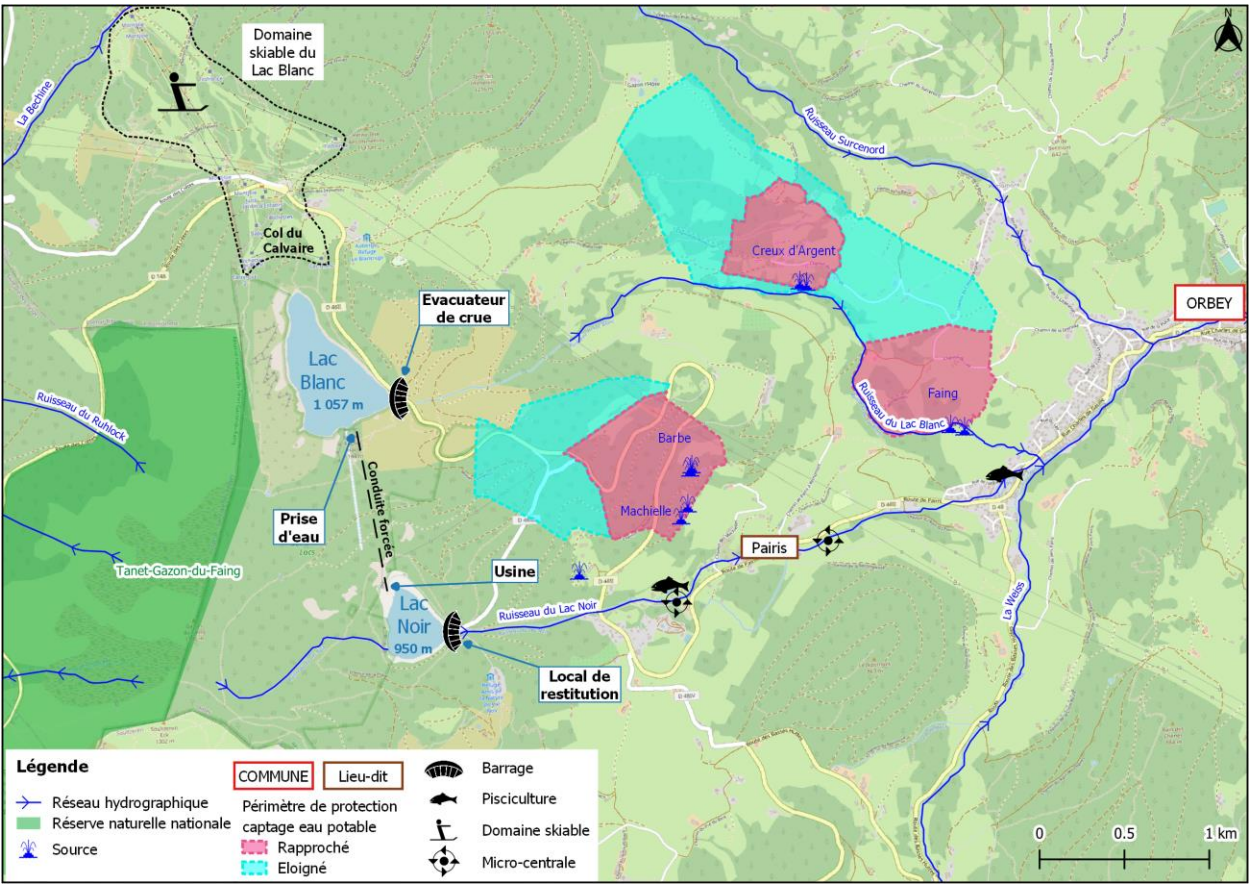
- Captages de sources pour l'alimentation en eau potable : trois captages publics sur le bassin versant. Les aménagements sont en dehors des périmètres de protection.
- Captages privés



Usages actuels

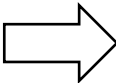
➤ Activités de loisir

- Pêche (lacs et ruisseaux) ;
- Station de ski du Lac Blanc à proximité ;
- Lieu de randonnée avec aspect esthétique de la présence des lacs.

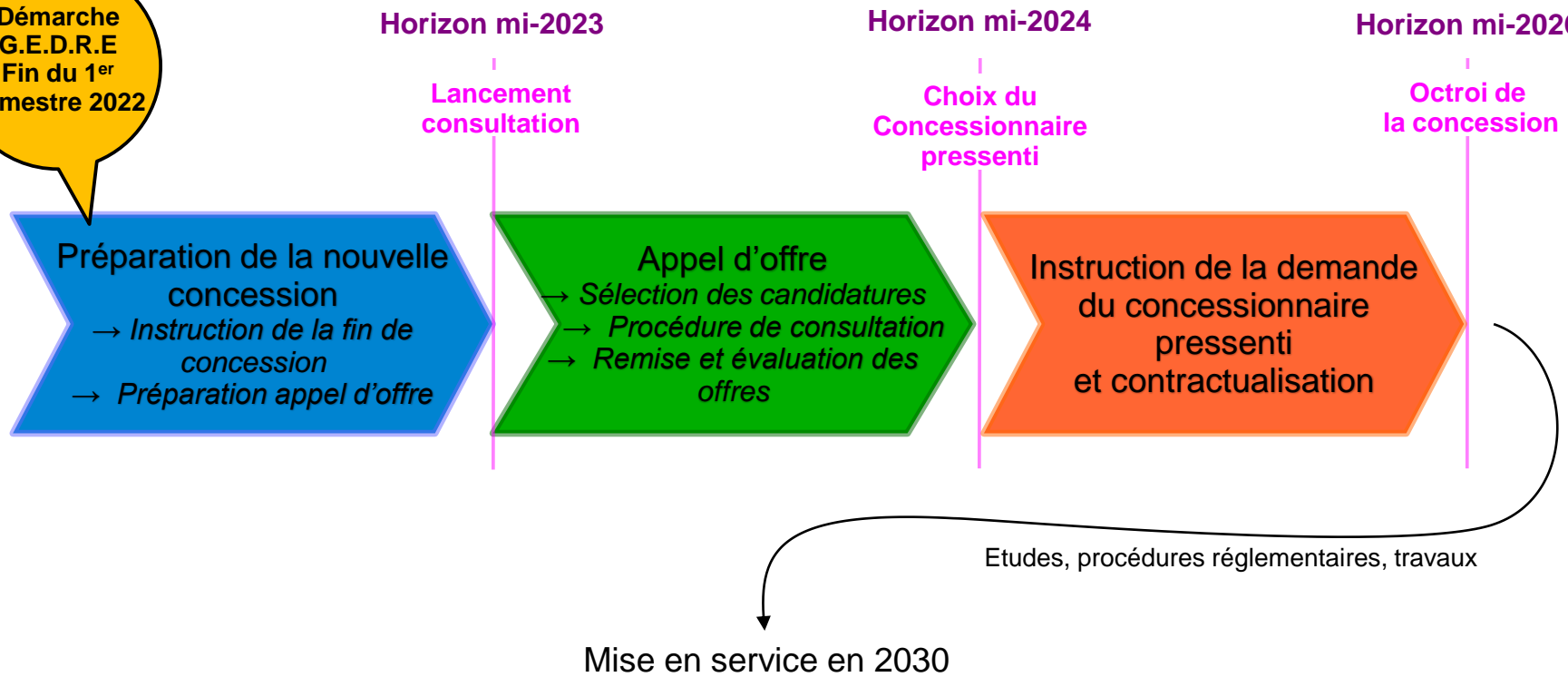




Présentation de la démarche de Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau [GEDRE]

1. Rappel du contexte
2. Démarche d'octroi d'une nouvelle concession et démarche GEDRE
3. Le site, son fonctionnement
4. Les enjeux et usages de l'eau
-  5. **Calendrier de la procédure**

**Démarche
G.E.D.R.E
Fin du 1^{er}
semestre 2022**



Merci de votre attention

Temps d'échanges